

afnor



Charte de partenariat – Référént Engagé RSE



Entre :

BILLET STEPHANE Réaliseo EIRL

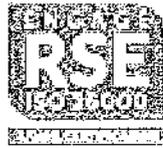
ci-après appelé le/ « **Référént** » représenté par **Stéphane BILLET**

Et : AFNOR Développement, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 479 075 970, dont le siège social est situé 11 rue Francis de Pressensé, La Plaine Saint Denis (93571), représenté par son Secrétaire Général Adjoint Monsieur Vincent Gillet,

Ci-après désignée « AFNOR Développement »,

1. NATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

La présente Convention de partenariat ne constitue en aucune façon une association de fait ou de droit entre les Parties. Les Parties sont donc entièrement indépendantes et chacune est responsable de ses propres engagements, actes ou omissions. Aucune des Parties ne pourra, notamment publiquement, agir ou se présenter comme employé, mandataire, agent, associé ou représentant de l'autre Partie.



Le personnel et les intervenants de chacune des Parties affectés à l'exécution des présentes demeureront, en toutes circonstances, placés sous son autorité, sa direction et sa surveillance exclusives et devront être en mesure de justifier à tout moment de leur identité et de leur rattachement. Chacune des Parties et/ou son personnel et/ou ses intervenants s'obligent à la plus stricte neutralité et s'interdit(sent) toute appréciation sur la gestion, l'organisation, le travail et le personnel de l'autre partie, dès lors que ces appréciations n'entrent pas dans le cadre de la bonne exécution des présentes.

2. OBJET DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

La présente charte concerne la participation de Stéphane BILLET au titre de **Référent Engagé RSE** d'AFNOR Développement et comme membre du réseau des Référents Engagé RSE.

Les objectifs du réseau des Référents Engagé RSE sont les suivants :

- Contribuer à la notoriété du label Engagé RSE
- Constituer un réseau de professionnels en capacité :
 - D'accompagner les entreprises dans la structuration de leur démarche RSE
 - D'accompagner les entreprises qui le souhaitent vers la labellisation Engagé RSE
 - Maîtriser les critères de différenciation et de crédibilité des labels RSE
- Promouvoir une vision européenne de la RSE notamment en lien avec les évolutions réglementaires (CSRD, etc...)

Dans le cadre de la présente charte, le terme de Référent(e) est défini comme toute personne qui dispose d'une expérience professionnelle avérée dans le domaine de la RSE.

Le Référent Engagé RSE :

- A suivi et obtenu la certification de qualification ICA RSO ou
- Est consultant RSE (avec 2 ans d'expérience terrain minimum dans le domaine de la RSE) ou
- A suivi et obtenu la certification du programme Référent Engagé RSE au sein de nos grandes écoles partenaires ou



- Est responsable/directeur RSE/Développement Durable (avec 2 ans d'expérience terrain minimum dans le domaine de la RSE) ou
- A suivi et obtenu la certification Responsable RSE / Développement Durable d'AFNOR Compétences

Les candidatures sont étudiées et soumises à validation par le Département RSE du Groupe AFNOR.

3. PARCOURS DE QUALIFICATION ET PARTICIPATION

En fonction du profil et des compétences de la Partie, le parcours de qualification diffère. Voici ci-dessous les différentes étapes et tarifications associées :

Profil	Etapes de qualification	Tarif
Vous êtes certifié(e) ICA	• Formation outil d'auto-	0
Vous êtes certifié Référent Engagé RSE		0
Vous êtes consultant RSE	• Module e-learning Label Engagé RSE • Formation outil d'auto-évaluation	200€ HT
Vous êtes responsable RSE/DD dans une organisation	• Module e-learning Label Engagé RSE • Formation outil d'auto-évaluation	200€ HT
Vous avez suivi la formation et êtes certifié(e) Responsable DD/RSE par AFNOR	• Module e-learning Label Engagé RSE • Formation outil d'auto-évaluation	200€ HT

4. ENGAGEMENTS DU/DE LA RÉFÉRENT(E)

Au titre de **Référent(e)**, la Partie est donc en mesure de promouvoir le Label Engagé RSE auprès de son réseau et de ses clients, et d'accompagner les entreprises à la structuration, au déploiement et au pilotage d'une démarche RSE robuste et crédible et/ou à la labellisation RSE.



À travers cette charte, le/la Référent(e) s'engage à :

- Promouvoir le modèle Engagé RSE auprès de son réseau
- Diffuser l'outil d'auto-diagnostic RSE uniquement à ses clients de manière contrôlée et maîtrisée afin d'éviter la diffusion à des tiers
- Mettre en relation ses clients accompagnés avec AFNOR Certification si ces derniers souhaitent se faire labelliser
- Mettre en relation si nécessaire ses clients accompagnés avec AFNOR Compétences pour toute demande sur des thématiques connexes à la RSE
- Nous faire part de toutes remontées / suggestions permettant d'améliorer nos services et prestations
- Compléter et retourner le bilan Référent Engagé RSE (cf. trame en annexe) chaque année en décembre

5. ENGAGEMENTS D'AFNOR DEVELOPPEMENT

AFNOR Développement s'engage de son côté à :

- Vous adresser tous les outils de promotion et de présentation du label à destination de vos clients (supports, guides, utilisation du logo Référent Engagé RSE dans vos signatures de mail etc.)
- Vous mettre à disposition un outil d'auto-diagnostic Engagé RSE afin d'accompagner les entreprises dans une démarche d'évaluation RSE
- Pour toute évolution du label, nous vous proposons une séance d'information pour le décryptage des modifications
- Vous faire bénéficier d'une réduction sur votre abonnement RSE Datanews
- Organiser une ou des rencontres annuelles avec le réseau des Référents Engagé RSE : partage d'expérience, avec les autres métiers, etc.
- Vous adresser des invitations pour des événements / salons auquel le Groupe AFNOR participe
- Vous adresser la Newsletter Engagé RSE tous les deux mois
- Vous faire bénéficier de 10% de réduction sur une formation/an sur le catalogue de formations d'AFNOR Compétences
- Vous donner un point de contact avec un membre du DRSE pour répondre à vos questions



6. OBLIGATIONS COMMUNES DES PARTIES

Chacune des Parties s'engage à exécuter la présente Charte conformément aux règles de sa profession et de collaborer en toute bonne foi.

Chacune des Parties s'engage à agir dans le respect des compétences des personnels, de la déontologie, de la confidentialité et de l'ensemble des pratiques de l'autre Partie.

7. DURÉE DE L'ENTENTE ET RECONDUCTION

La présente charte prend effet à compter de sa date de signature et est valable pendant 12 mois.

Elle est reconductible tacitement dès lors que les engagements sont respectés. Dans le cas contraire, l'entente peut être résiliée par AFNOR par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au/à la Référent(e) sous réserve d'un préavis de 2 mois.

L'entente peut également être résiliée de part et d'autre à tout moment en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Signature :

Le 22 novembre 2024 à Sautron

Référent

Bon pour accord

Stéphane BILLET

AFNOR Développement



Signé numériquement par Stéphane BILLET
Organisme Stéphane BILLET Réaltsoo
Unité organisationnelle : 53111-6260037
Limiter Authentication Explicit Text ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
iCOP4435001 - Signatures and
Authentication Explicit Text ETSI EN 319
411-2 compliant certificates for natural persons
iCOP-N45E01 - Authentication and Signature
Date: 22/11/2024 11:08:10